

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L' AISNE

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2020, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne à LAON

L'ordre du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental était le suivant :

- 1) Point sur la reprise d'activité (déconfinement à compter du 11/05/2020)
- 2) Questions diverses

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE, directeur académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne ;
- Monsieur Luc BOUVET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Assistaient également à la réunion :

- Madame Jeanne GUELOU conseillère départementale de prévention ;
- Monsieur Tristan THEBAULT, AAE, chef de bureau à la division du premier degré, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école primaire d'Alaincourt ;
- Madame Dorothee QUERTAINMONT, assistante sociale au collège Joliot-Curie de Tergnier
- Monsieur Thierry GRAF, chargé d'enseignement en éducation physique et sportive au collège Marcel-Pagnol de Vermand ;

- Monsieur Fabrice HURAUX, professeur certifié au collège Jean-Racine de Château-Thierry ;
- Madame Aurélie CLIN, professeur des écoles à l'école de Viry-Noueuil.

Membres suppléants :

- Monsieur Guillaume HILY, professeur des écoles à l'école Pierre-Laroche de Saint-Quentin ;
- Monsieur Philippe ASCASO, professeur certifié hors classe au lycée Jean de la Fontaine de Château-Thierry ;
- Monsieur Jérôme VASSAUX, professeur des écoles à l'école Joliot-Curie de Gauchy ;
- Madame Elodie JONNEAUX, professeur des écoles à l'école Bois-de-Breuil de Laon ;
- Madame Caroline PONTIUS, professeur certifié au collège Saint-Just de Soissons.

Inspectrice santé et sécurité au travail :

- Madame Nathalie BURY, inspectrice santé et sécurité au travail

Monsieur le directeur académique, en sa qualité de président de séance, vérifie que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 14 h 05.

Au nom de **la FSU**, Madame ALLANIC précise qu'il n'y aura pas de déclaration préalable, que compte tenu du délai très court avant la reprise le besoin de réponses est primordial et elle rappelle que beaucoup de questions sont dans le courrier unitaire départemental adressé le 4 mai dernier.

Au nom de **la FNEC-FP-FO**, M. HURAUX donne lecture d'une déclaration préalable, jointe au présent procès-verbal.

Monsieur le directeur académique rappelle le contexte sanitaire. Il fait le constat d'une période atypique bouleversant les habitudes de tous et dépassant l'Education Nationale. Il évoque le fait que, de manière générale, les modes de fonctionnement sont toujours interrogés pour leur adaptation et il souligne à ce titre, l'engagement des enseignants en rapport avec les activités de téléenseignement.

Monsieur le directeur académique rappelle la fermeture des écoles le 16/03/2020 et le début de la période de confinement à compter du 17/03/2020. Il estime que la qualité de l'enseignement est globalement satisfaisante et cependant hétérogène. Cet enseignement n'a pas pu profiter à toutes les familles, notamment dans certaines situations d'éducation dans la famille.

Monsieur le directeur académique signale l'amélioration des indicateurs de santé et le passage, pour notre département, de rouge à l'orange. Il indique néanmoins que le virus continue de circuler et, dans la mesure où il est moins actif, la possibilité d'une rentrée scolaire prochaine. D'après le rapport du conseil scientifique, le protocole sanitaire donne des prescriptions en termes d'ouverture des écoles et établissements et préfigure une reprise à compter du 11/05/2020 et un déconfinement de manière progressive. La circulaire de reprise des établissements et des écoles a été envoyée en format numérique avec les liens pédagogiques afférents le 4 mai. Un protocole d'environ 53 pages indique les grands axes et présente plusieurs fiches réunies autour de cinq principes fondamentaux.

Madame la secrétaire du CHSCTD revient sur les propos en rapport avec le confinement. Elle précise que la FSU a réalisé une enquête auprès des enseignants du 1^{er} degré et que celle-ci fait état de difficultés et de risques relatifs au travail à distance (aspect chronophage, méconnaissance du matériel, pressions, hyper sollicitations diverses, etc.). Elle explique que de nombreux échanges se réalisent au moyen de communications par courriel et par téléphone, au détriment des données personnelles et qu'ainsi les beaucoup d'enseignants se sont engagés dans des dispositifs ou modalités pédagogiques qui ne les protègent pas.

Monsieur le directeur académique indique que son propos visait à souligner l'engagement des enseignants ainsi que leur capacité à évoluer et à s'adapter. Il n'écarte pas les difficultés qui se sont présentées et il estime que le principal défi à relever est celui de l'enseignement à distance. En ce qui concerne les risques liés à la protection des données, il explique qu'un choix académique s'est porté sur les espaces numériques de travail (ENT) et que le souhait est de privilégier cette modalité labélisée dont les droits ont été ouverts pour 100% des écoles. Il rappelle que le Rectorat a transmis un courrier aux directeurs d'écoles, avec la mention relative à l'usage privilégié des outils qui permettent la protection des données. Il explique que le caractère chronophage du travail à distance a bien été identifié. L'usage du numérique a occasionné nombre d'intrusions dans l'espace privé, ce qui n'est pas dans l'habitude des personnels. Il constate aussi que nombreux sont ceux qui ont progressé dans l'usage du numérique.

La FSU relève une difficulté inhérente au protocole, en termes de méconnaissance des spécificités de l'école maternelle, quant à la distanciation entre les élèves.

Monsieur le directeur académique évoque la question de la progressivité, à la fois dans le temps et également en rapport avec les effectifs (10 à 35% pour démarrer). Il rappelle que, d'une manière générale, le protocole préconise des groupes de 15 élèves et qu'il ramène la taille du groupe à 10 élèves en maternelle. Plus largement, il informe que 40 écoles sont ouvertes dans le département depuis le 17/03/2020, notamment en raison de l'accueil des enfants de personnels de santé, de sûreté publique et de l'aide sociale. A cette occasion, il souligne le savoir-faire de ces pôles qui accueillent de 2 à 30 enfants des personnels prioritaires, en les éduquant aux gestes barrières dans des salles reconfigurées, en maternelle avec des espaces non accessibles (regroupement).

Monsieur le directeur académique indique que, dans le cadre de la reprise progressive à partir du 12 mai 2020, des repères seront installés par les enseignants, avec des règles de vie particulières, y compris sous forme de jeu. Les salles de classe ne ressembleront pas la période d'avant confinement. De même, une attention particulière sera également portée sur les effectifs, il est possible que ces 35% évoluent.

Madame la secrétaire du CHSCTD explique que la formation en rapport avec les gestes barrières concerne surtout les enfants et s'interroge quant aux informations communiquées aux enseignants et leur formation, à quelques jours de la reprise. Elle demande également quand sera diffusé le plan de reprise départemental. Elle émet également l'hypothèse que suite au déconfinement, certains élèves pourraient trouver violent ces conditions de reprise (comme le fait d'être en relation avec des adultes portant des masques).

Monsieur le directeur académique explique l'existence d'une corrélation entre le plan de reprise et le protocole. Le plan de reprise départemental intègre les problématiques des écoles, des transports scolaires, de la concertation avec les élus, de la question du retour des élèves en situation de handicap. Il indique qu'une différence sera faite entre le protocole local et le protocole national. Pour la formation, tous les directeurs ont reçu un courriel les invitant à participer à un webinaire, lequel a recueilli plus de 600 connexions. Il est prévu le déploiement des personnels de santé dans les écoles et la participation des psychologues, en termes d'écoute. La reprise va probablement générer du stress, la situation n'est simple pour personne. Cependant, des personnels spécialisés seront présents et pourront être sollicités.

Monsieur le directeur académique indique qu'en ce qui concerne la question des autorisations spéciales d'absence (ASA), la gestion sera identique à celle du 16/03/2020 sans rupture dans la bienveillance et le respect du cadre réglementaire. Il y aura donc de la souplesse pour le déconfinement et une reprise progressive pour tous les personnels.

Madame la secrétaire du CHSCTD fait part de phénomènes de pression à l'égard des personnels, notamment ceux qui demandent une ASA pour garde d'enfant(s) et qui sont sollicités pour du télétravail.

Monsieur le directeur académique indique qu'il ne se prononcera pas sur cette reprise dans quatre mois et que seuls la Haute Autorité de Santé (HAS) et le Président de la République se prononceront. Concernant les motivations de la reprise, il explique que la proximité et les interactions sont les plus profitables pour les élèves. Tous les élèves n'ont pas bénéficié de la même modalité de téléenseignement et de nombreux enseignants ont contribué à réduire cette fraction d'élèves déconnectés (des directeurs d'écoles, des conseillers pédagogiques, des IEN...). En cas de non-reprise, il est probable que des élèves soient préparés par leurs parents et d'autres pas. Il convient donc d'identifier les élèves qui sont éloignés de tout ce qui a été mis en place. La durée de huit semaines constitue une période non négligeable, le fait de récupérer du lien scolaire est fondamental.

Monsieur le directeur académique informe que, sur le choix des dates, le cadrage national sera respecté avec une prérentrée pour les enseignants le 11/05/2020 en présentiel suivi d'un redémarrage progressif, un ou deux jours complémentaires pourront être accordés afin de finaliser les conditions de reprise. Le nombre d'élèves accueillis sera défini relativement à la réalité locale. Il explique qu'un travail a été mené en relation avec les collectivités territoriales, conformément au protocole. Il constate que le sujet du nettoyage est, en pratique, un problème récurrent. Pour les élèves, la reprise interviendra le 12/05/2020, sous réserve de contraintes insurmontables.

La FSU interroge sur la demande d'autorisations spéciales d'absence.

Monsieur le directeur académique répond qu'une communication sera faite, ainsi qu'une vérification en termes de cohérence au niveau académique, un certificat médical.

Madame le médecin de prévention signale sa surprise de ne pas avoir été sollicitée au début du confinement et que maintenant elle reçoit de nombreuses demandes.

La FSU interroge sur la demande d'autorisations spéciales d'absence.

Monsieur le directeur académique répond qu'une communication sera faite, ainsi qu'une vérification en termes de cohérence au niveau académique.

Madame le médecin de prévention observe qu'elle a reçu de nombreuses demandes.

Madame la secrétaire du CHSCTD reconnaît avoir orienté certains enseignants vers son service.

La FNEC-FP-FO revient sur la demande d'autorisation spéciale d'absence et le télétravail. Son chef d'établissement a accepté le télétravail. Il interroge sur la couleur rouge au niveau du département.

Monsieur le directeur académique rappelle les principales dates, à savoir le 11/05/2020 pour le premier degré et le 18/05/2020 pour le second degré et renvoie vers la circulaire (bas de la page 1) pour les autres informations.

La FNEC-FP-FO revient sur certains établissements, où il est demandé de venir avec des masques personnels et s'interroge sur cette pratique.

Monsieur le directeur académique répond que l'employeur a la responsabilité de fournir les masques.

La **FNEC-FP-FO** interroge sur l'alternance des élèves.

Monsieur le directeur académique explique qu'on ne dénombre pas les élèves dans les établissements. Les chefs d'établissement devront arrêter une organisation avec des salles qui permettent un accueil, conformément au protocole. Il existe plusieurs modalités pour les élèves et notamment le travail en autonomie. La fréquence de l'alternance au sein de l'établissement varie avec les groupes constitués.

La **FSU** évoque une ouverture collective des collèges conditionnée à un protocole sanitaire local, demande quand la « couleur » sera arrêtée et elle interroge sur l'existence d'autres mesures.

Monsieur le directeur académique indique que le premier ministre fera un point d'étape le 07/05/2020, afin de retenir deux couleurs : rouge ou vert. Il explique que la carte qui détermine la couleur pour chaque département, recouvre en réalité trois critères : circulation du virus, taux de pression sur les établissements hospitaliers, capacité d'un département à pouvoir tester sa population. La couleur orange a vocation à disparaître.

L'**UNSA éducation** fait état d'une pression sur les écoles et les directeurs d'écoles pour la reprise (marquage au sol, salles...) et interroge sur la possibilité d'obtenir une deuxième journée de prérentrée le 12/05/2020 et sur les modalités en rapport avec les personnels AESH.

Monsieur le directeur académique informe que chaque personnel restera sur les missions pour lesquelles il a été recruté, personnels AESH y compris. Il explique qu'une réflexion est actuellement en cours au niveau national et académique, en rapport avec les élèves en situation de handicap, accompagnés par des personnels AESH. La circulaire précise que la prérentrée est fixée au 11/05/2020, sauf pour quelques écoles avec des situations particulières.

La **FNEC-FP-FO** expose le cas de personnels qui ont été atteints par la maladie.

Monsieur le directeur académique évoque le principe de prudence en première approche et la possibilité offerte par le télétravail. Il sollicite le médecin de prévention, afin que des préconisations puissent être formulées en termes de reprise de l'activité en présentiel.

Madame le médecin de prévention répond qu'au regard de la circulation active du virus, après une période de quinze jours à trois semaines le malade ne serait plus contaminant. Il est conseillé d'isoler le sujet contact dans le but de limiter la circulation du virus et que rien n'est sûr, même pour une personne qui a guéri.

Monsieur le directeur académique indique, suite aux propos de Madame VILLETTE, qu'il convient de respecter un délai de trente-sept jours pour ceux qui ont contracté la maladie et d'un mois et demi pour les personnes les plus gravement infectés.

Madame la secrétaire du CHSCTD interroge sur le plan de reprise de la DSDEN et des circonscriptions, ainsi que sur le pourcentage des décrocheurs au niveau départemental, dans le premier degré et dans le second degré.

La **FSU** s'interroge sur les problématiques liées à la limitation du brassage entre le scolaire et le périscolaire.

Monsieur le directeur académique indique une formation aux gestes barrières citoyens, ainsi que sur le port du masque sur Magistère. Le nombre de masques par personnel sera de deux par jour. Le pourcentage des décrocheurs, dans le premier degré, est de 3% au niveau départemental et de 2% au niveau académique.

Monsieur le directeur académique revient sur les propos de la FNEC-FP-FO, en rapport avec les sept avis.

Madame la secrétaire du CHSCTD indique que la position de la FSU sera identique à celle présentée au niveau national

Monsieur le secrétaire général propose de procéder à la soumission des propositions d'avis au vote.

Avis 1

« Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, nous exigeons la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendus sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Nous demandons un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. Nous réclamons également l'équipement en matériel de protection nécessaire (masques, gants, gel hydroalcoolique...). »

Pour	Abstention(s)	Contre
2	0	5

Avis 2

« Considérant que les masques chirurgicaux et les masques barrières ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le Code du Travail, le CHSCTD de l'Aisne demande la mise à disposition de tous les personnels amenés à fréquenter un service ou un établissement scolaire de masques FFP2. Par ailleurs, le CHSCTD demande à être informé du nombre de masques à disposition, de leur type et de leurs lieux de mise à disposition. »

Pour	Abstention(s)	Contre
4	0	3

Avis 3

« Considérant que la carrière des personnels ne saurait être impactée par la crise sanitaire actuelle, considérant que les fonctionnaires-stagiaires ont travaillé comme tous les personnels, faisant preuve comme tous les personnels d'un dévouement sans pareil, malgré les conditions et les incertitudes qui pèsent sur eux, le CHSCTD demande que les titularisations de ces collègues soient prononcées en juillet, sans aucun retard au 1^{er} septembre 2020 ».

Pour	Abstention(s)	Contre
2	0	5

Avis 4

« Le CHSCTD demande **que le Covid19** soit reconnue en affection imputable au travail. En l'absence d'une médecine de prévention efficace faute de personnels, il demande que les arrêts maladies de personnels ne soient pas décomptés en congés de maladie ordinaire sur simple présentation d'une attestation du médecin traitant ».

Pour	Abstention(s)	Contre
7	0	0

Avis 5

« **DUER** : Le CHSCTD demande la mise à jour des DUER avant toute réouverture des établissements scolaires et services. Ce document est de la responsabilité unique de l'employeur (DASEN et Recteurs) **et non des directeurs d'école, ni même des chefs d'établissement, et doit impérativement indiquer quelles dispositions ont été prises par celui-ci en termes de protections individuelles des personnels, en termes de désinfection des locaux et en termes de dépistage des personnes amenées à fréquenter l'établissement, en y intégrant les entreprises extérieures (livraisons, entretien, maintenance, travaux...)** ».

Pour	Abstention(s)	Contre
2	0	5

Avis 6

« Pour les personnels à risques : nous demandons la confirmation que ces personnels, ainsi que les personnes proches de personnels à risque soient dispensés de toute fréquentation des établissements et des services ».

Pour	Abstention(s)	Contre
2	2	3

Avis 7

« Considérant les conséquences constatées du télétravail sur les personnels contraints d'y avoir recours tant dans le cadre de la continuité administrative que pédagogique, le CHSCTD demande l'application des dispositions du décret 2016-151, notamment la prise en charge des frais et équipements. Le CHSCTD demande également que des mesures soient prises sur tous les risques professionnels liés à l'exercice du télétravail : troubles musculo-squelettiques, troubles RPS. (Diffusion d'informations, mise en place de formation conformément aux articles L.4141-1 et suivants du code du travail). Il demande qu'un travail spécifique sur le sujet soit mis en œuvre dans les plus brefs délais ».

Pour	Abstention(s)	Contre
2	0	5

L'UNSA éducation demande les modalités d'accueil pour les enfants des personnels prioritaires le 11 mai 2020, et éventuellement le 12 mai 2020. Elle interroge sur les modalités de désinfection des locaux des pôles d'accueil.

Monsieur le secrétaire général indique la continuité de l'accueil et que la désinfection se fera en lien avec la collectivité. Cette dernière participe à la mise en place du protocole sanitaire local.

La FSU et l'UNSA éducation demande la fourniture de masques supplémentaires, le nombre de 2 par jour semblant insuffisant. En effet, la pratique impose de changer chaque masque enlevé ou souillé. De surcroît, il convient de ne pas négliger le risque de casse.

La FSU s'inquiète concernant l'effectivité de la livraison/réception des masques pour la date du 11 mai 2020, date jusqu'à laquelle les personnels demeureront confinés.

Monsieur le secrétaire général annonce que les circonscriptions sont en cours de livraison.

La FSU demande des précisions sur les plans de reprise de la DSDEN, des circonscriptions et des centres d'information et d'orientation (CIO).

Monsieur le secrétaire général annonce que les plans de reprise pour la DSDEN et les autres services (circonscriptions, CIO...) sont prêts, mais il reste encore à les présenter aux agents. A la DSDEN, une étude de chaque bureau, espace de travail avec un nombre d'agent maximum fixé (un ou deux en fonction de la taille des pièces) est effectuée. La réflexion est réalisée en lien avec les chefs de services, afin d'organiser une rotation des agents sur les postes de travail. Avant la date du 11 mai 2020, seuls quelques personnels sur des missions essentielles demeurent présents sur site, un plan de circulation est en place. A partir du 11 mai 2020, l'accueil de public ne sera pas effectif.

La FSU précise que certaines équipes subissent déjà des pressions pour une ouverture des écoles aux élèves impérativement le 12 mai 2020, alors que les équipes ne sont pas prêtes. La FSU demande qu'il y ait de la bienveillance sur chacune des situations de proposition de reprise autre que le 12 mai 2020.

Monsieur le secrétaire général clôt la séance à 18 h 00, constatant que l'ordre du jour est expiré.

Pour le directeur académique
et par délégation
le secrétaire général

La secrétaire du CHSCTD

SIGNE

SIGNE

Luc BOUVET

Hélène ALLANIC